

Sangliers sans frontières

Le sanglier se déplace sans connaître les frontières et avec lui, les dégâts. Peut-on mieux connaître ses déplacements et les influencer par la chasse, afin de détourner les animaux des cultures sensibles? Si oui, cela conduira-t-il à une chasse active et efficace, là où l'on avait imprudemment supprimé la chasse au profit du tir de régulation par les gardes? Tentative de réponse à la frontière suisse.

Même s'il n'est pas l'animal migrateur que l'on croyait connaître autrefois, le sanglier se déplace et c'est même un de ses attraits car cela contribue au mystère de l'espèce. Toutefois, il est des situations où ses déplacements doivent être connus, comme par exemple dans le pays de Gex, petit massif du département de l'Ain, aux confins du département de Haute-Savoie et aussi de deux cantons suisses, celui de Vaud et celui de Genève.

Ce territoire de moyenne montagne a connu de réels bouleversements pendant les dernières décennies : il est fortement peuplé et, s'il garde un caractère rural affirmé, le développement des constructions et du réseau routier fait de ce territoire, une base avancée de la ville et de la Suisse. Le sanglier, est partout abondant et, partout, cause de dégâts insupportables pour les agriculteurs.

Le problème existe des deux côtés de la frontière mais il est traité différemment de part et d'autre : en France, les dégâts sont indemnisés par les fédérations de chasseurs mais celles-ci ont l'obligation financière de limiter le coût d'indemnisation, alors qu'en Suisse, rien de tel n'existe. C'est à l'agriculteur de se protéger, ce qui pèse



Capture d'un sanglier : une méthode bien standardisée et mise au point par le CNERA cervidés-sangliers permet de capturer et marquer les sangliers sans risque, ni pour l'opérateur ni pour l'animal très sensible au stress.

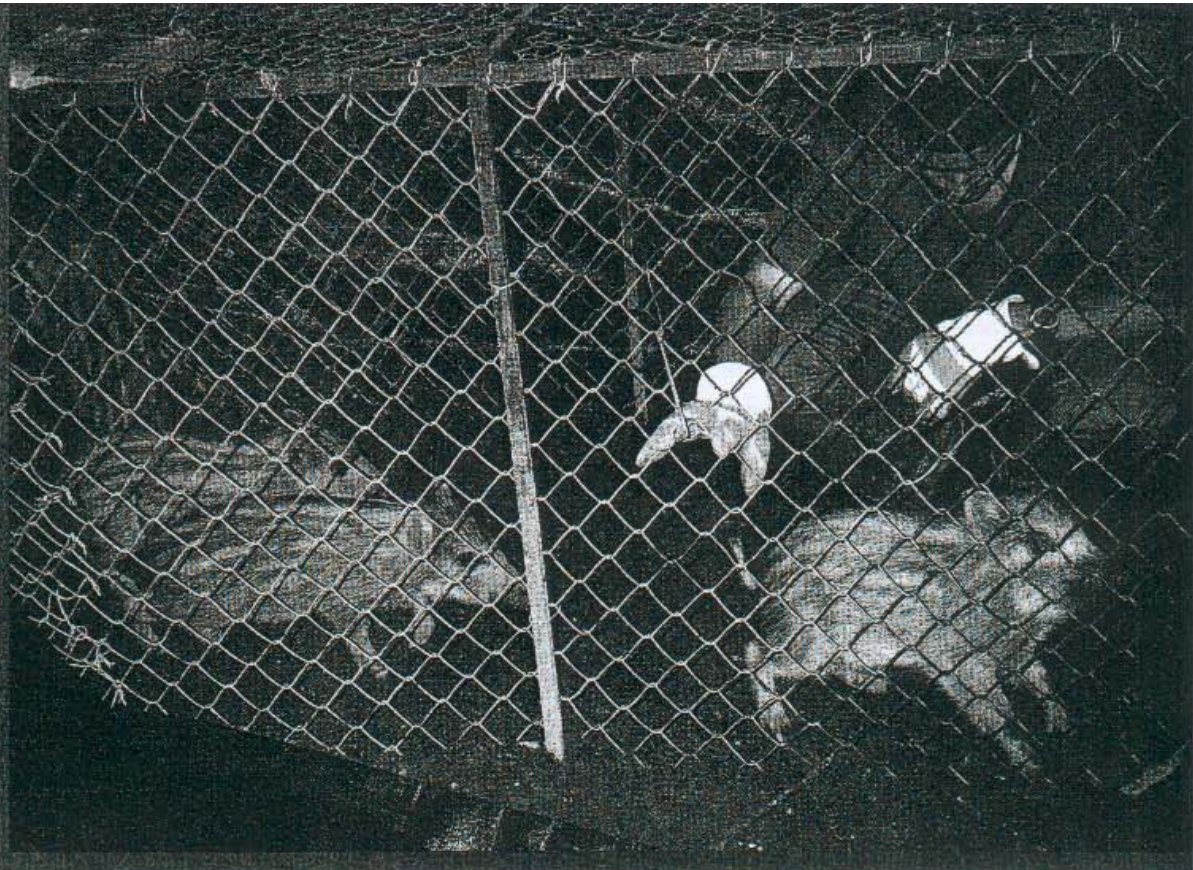
lourd dans le cas du canton de Genève puisque la culture locale est, ici, en grande partie la vigne dont la valeur est telle qu'il faut éviter à tout prix la destruction de la récolte ou, pire, de la vigne et donc se protéger par de coûteuses clôtures électriques. Le statut du sanglier n'est pas le même non plus des deux côtés de la frontière : chassé en France mais pas dans le canton de Genève, où la chasse a été supprimée en 1974, remplacée par le tir effectué la nuit par des garde-faune. Dans le canton de Vaud, on chasse mais les gardes complètent le tableau par des tirs de nuit pour tenter de réduire les dégâts.

C'est la tension entre chasseurs et agriculteurs qui a conduit à mettre sur pied un « groupe de coordination transfrontalier pour la gestion de la grande faune dans le bassin genevois » pour l'étude des déplacements des sangliers, localement ou régionalement, afin d'affiner la gestion de l'espèce. Une convention a été, pour cela, signée entre les différents partenaires : fédération des chasseurs de l'Ain, fédération des chasseurs de Haute-Savoie, Canton de Genève, Canton de Vaud et délégué régional Rhône-Alpes de l'ONCFS. Pour les deux cantons suisses, les membres du groupe sont les responsables des services de préservation de la faune. Une étude scientifique accompagne le travail des gestionnaires.

La capture exige un savoir-faire

Base de l'étude, la reprise et le marquage des sangliers, permettent le suivi des animaux. Le CNERA cervidés-sangliers de l'ONCFS a fourni depuis deux ans l'assistance technique et la formation à la capture qui est un moment délicat de l'opération. J'ai pu assister, un matin de mars, à une capture. Quelques jours auparavant, une cage avait été installée en forêt et du maïs

Une laie et ses 10 marcassins ont été capturés en 2003 et marqués d'une boucle rouge (couleur pour la Haute-Savoie). On ne peut utiliser de collier avec émetteur pour des animaux qui vont grossir et risqueraient d'être étranglés au cours de leur croissance. Les boucles récupérées à la chasse doivent être déclarées et l'animal pesé avant d'être vidé. Les gardes, techniciens et louvetiers sont chargés du suivi avec les chasseurs locaux.



Photos - FDC 01

répandu alentour. Un système de barres mobiles disposé dans la cage permet de faire tomber la trappe de fermeture quand le sanglier bouscule le dispositif, une fois entré jusqu'au au fond de la cage, en quête de nourriture, de grain en grain. Il faut plusieurs jours de « bredouille » avant de réussir mais le dispositif doit être visité chaque matin avant le lever du jour car le sanglier, très stressé par sa capture, ne peut, sans danger pour lui, rester longtemps enfermé. La première action à accomplir est de jeter une bâche sur la cage pour isoler l'animal du monde extérieur afin de le calmer en attendant les opérateurs. Il faut faire vite. L'anesthésie ne doit être pratiquée qu'avec parcimonie car l'animal se réveille lentement et le suivi de ce réveil, on s'en doute, est difficile. Ainsi, malgré les risques pour l'intervenant, la meilleure solution est l'immobilisation du sanglier. Cela requiert du savoir-faire, de la prudence et beaucoup de concentration. Ce matin-là, la démonstration en a été faite par le spécialiste du CNERA qui a fait le bon geste, en faisant observer que la rigueur est la principale qualité et il a montré son doigt mutilé qui témoigne d'une ancienne rencontre avec une mâchoire de sanglier sous-estimée !

Pendant ce temps-là, le sanglier est arrosé d'eau froide pour faire baisser sa température qui a grimpé avec le stress. L'animal, pattes et mâchoires ligotées et les yeux couverts d'un linge qui l'empêche de voir ce monde cruel, est pesé puis on lui pose une boucle auriculaire ou un collier muni d'un émetteur qui permettra de suivre ses déplacements par une méthode bien connue des techniciens des fédérations.

Premier résultat

Ce marquage aussi a été l'occasion d'innovations et de progrès: il a fallu fabriquer un collier extensible puisque l'animal devra le conserver aussi longtemps que possible, croissance comprise. C'est encore une fois le CNERA qui l'a fait et qui explique comment le poser. C'est auprès de lui que l'on peut se procurer ce matériel.

Le sanglier est relâché. Celui qui a été ainsi « préparé » ce jour-là s'est enfui en courant, après que ses liens (pattes et mâchoires) aient été ôtés et après que toutes les précautions aient été prises pour que personne ne puisse être bousculé dans sa fuite. La prudence est de mise. Parfois, de simples boucles auriculaires sans émetteur sont posées : de couleur différente selon le département ou le canton, elles permettent, quand

l'animal est tué à la chasse ou dans une collision, de localiser sa provenance.

De telles opérations ont déjà été menées en 2003, avec valeur de test mais aussi quelques résultats : 15 animaux capturés dont 5 suivis par radio-pistage. Cela a permis de confirmer que les sangliers sont plutôt casaniers et ne quittent guère un domaine vital de 50 à 200 ha. Les déplacements sont vraisemblablement influencés par la méthode de chasse, différents selon que l'on chasse en battue ou aux chiens courants, de sorte que l'on peut utiliser la chasse pour déloger des sangliers cantonnés dans des secteurs à cultures sensibles. Il s'agit de vérifier ces hypothèses pour proposer une gestion de l'espèce où la chasse aurait toute sa place.

Il semble aussi que l'étude ait une valeur pédagogique puisque les chasseurs locaux y sont associés et que la chasse du sanglier n'est pas interdite sur les sites des captures. Dire que cela ne pose pas de problème serait excessif et la mort à la chasse d'Anatole, grand sanglier capturé à 119 kilos, continue à susciter des controverses mais tout ce qui fait échanger, partager et progresser ensemble est une aubaine pour les chasseurs.

Marie-Geneviève Lavanant